

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013 – méthodologie

Agreste

1- Source

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles est l'opération statistique menée entre les recensements agricoles pour suivre l'évolution des structures.

52 800 exploitations ont été interrogées entre l'automne 2013 et le début de l'année 2014 en France, dont près de 3 000 dans les Dom. Les données recueillies portent sur la campagne 2012-2013. L'enquête recueille des données concernant les cultures sur la campagne 2012-2013, les cheptels (présence à une date fixée et capacités d'élevage), les activités de diversification exercées au sein de l'exploitation, la main-d'œuvre et le temps de travail. En 2013, elle comporte trois volets supplémentaires : équipement des exploitations, gestion des déchets professionnels de l'exploitation, horticulture.

L'intérêt principal de l'enquête réside dans la possibilité de croiser les informations sur ces différents sujets pour éclairer le fonctionnement des exploitations et les évolutions de structure.

Par rapport au recensement de 2010, certaines modifications ont été opérées (en particulier sur les coefficients utilisés pour le calcul de la production brute standard et sur le cheptel - voir ci-dessous) qui peuvent avoir un impact sur les évolutions observées.

2- Champ

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles porte sur l'ensemble des exploitations agricoles, y compris les structures gérant des packages collectifs. En Guyane, la zone géographique est restreinte à la zone côtière.

3- Plan de sondage

Auparavant l'échantillon était tiré dans le recensement précédent, puis les exploitations enquêtées étaient 'suivies'. Soit l'exploitation tirée de l'échantillon était enquêtée car elle poursuivait son activité, soit elle donnait lieu à une ou plusieurs enquêtes dans les exploitations qui lui avait succédé ou qui avaient été créées à partir de ses moyens de production, ce qu'on dénommait alors 'exploitations -filles'.

En 2013, l'échantillon a été tiré à partir des exploitations du recensement agricole de 2010. Mais une exploitation qui a cessé son activité ne génère plus d'enquête auprès des exploitations lui ayant succédé. En effet un deuxième échantillon a été tiré à partir des exploitations créées depuis 2010, cet univers de tirage étant issu des immatriculations au répertoire des entreprises SIRENE.

4-Définitions - concepts

L'exploitation agricole

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales (ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif (ce qui lui permettait dans le cadre de la PAC 2007-2013 de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale - PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene (1 exploitation = 1 SIRET) ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Production brute standard- Orientation technico-économique de l'exploitation (otex) ou spécialisation – Dimension économique de l'exploitation.

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS).

Afin de se conformer au règlement européen encadrant les enquêtes sur la structure des exploitations, ces coefficients ont été revalorisés entre 2010 et 2013. Par le passé, ces coefficients n'étaient revalorisés que tous les dix ans. Entre deux recensements, les résultats des enquêtes structure étaient donc présentés à coefficients constants de PBS.

Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009 pour les données du recensement agricole 2010 (« coefficient 2007 »), des valeurs moyennes calculées sur la période 2008 à 2012 pour les données de l'enquête sur la structure des exploitations 2013 (« coefficient 2010 »).

La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en «moyennes et grandes exploitations», quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en «grandes exploitations» quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique).

Volume de travail mesuré en unité de travail annuel (UTA) : Le volume du travail utilisé par les exploitations agricoles est exprimé en unité de travail annuel (UTA). Il s'agit d'une mesure en équivalent temps complet de l'ensemble du travail fourni sur l'exploitation (par les chefs d'exploitations et coexploitants ou associés, les salariés et non salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles et les coopératives d'utilisation de matériel agricole intervenant sur l'exploitation).

Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles. Un équivalent temps complet correspond à 225 jours de travail dans l'année.

Temps de travail des actifs permanents : Le temps de travail sur l'exploitation des actifs permanents est recueilli par tranche de quarts de temps, avec pour minimum moins d'un quart de temps et pour maximum un temps complet par actif. La quotité de temps affectée à chaque actif permanent est prise en compte pour le calcul des unités de travail agricole

selon la correspondance suivante :

- le temps partiel correspondant à moins d'un quart de temps est équivalent 0,125 UTA
- le temps partiel compris entre un quart et moins d'un demi-temps est équivalent à 0,375 UTA
- le temps partiel compris entre un demi-temps et moins de trois quarts de temps est équivalent à 0,625 UTA
- le temps partiel compris entre trois quarts et moins d'un temps plein est équivalent à 0,875 UTA
- le temps complet est équivalent à 1 UTA.

Main-d'œuvre

En vue de s'aligner sur la diffusion d'Eurostat, les personnes et les volumes de travail sont toujours comptés mais la main-d'œuvre familiale est maintenant réduite à celle des exploitations individuelles. La main-d'œuvre des familles des coexploitants des sociétés est comptabilisée avec la main-d'œuvre permanente non salariée ou salariée selon le statut.

La main-d'œuvre permanente (employée par l'exploitation) recouvre l'activité

- des chefs d'exploitation, des coexploitants et des associés des sociétés travaillant sur l'exploitation pour lesquels l'enquête fournit le nombre de personnes, leur temps de travail et des caractéristiques d'âge, de genre et de formation.
- des permanents salariés ou non salariés (y compris les membres de la famille de l'exploitant individuel) qui interviennent régulièrement sur l'exploitation pour lesquels l'enquête fournit le nombre de personnes, leur temps de travail.

La main-d'œuvre non permanente pour laquelle est collecté le temps de travail en UTA :

- la main-d'œuvre saisonnière.
- La main-d'œuvre employée par un tiers, c'est-à-dire par un groupement d'employeurs, ou personnel d'une entreprise de travaux agricoles, de Cuma ou d'un autre prestataire.

Le changement de questionnement a pu induire une déclaration accrue des associés travaillant sur l'exploitation dans le cas des EARL, SCL, SA et autres sociétés. La question de 2013 demande d'énumérer tous les associés travaillant sur l'exploitation alors que celle de 2010 ne mentionnait que les 'coexploitants'.

A l'inverse, les membres de la famille des exploitations hors statut d'exploitation individuelle ne sont plus énumérés, leur participation étant déclarée de façon globale en main-d'œuvre permanente non salariée. Cette déclaration globalisée a pu induire une moindre déclaration des membres de la famille des coexploitants ou associés qui ont une activité marginale sur l'exploitation.

Ces changements affectent le comptage du nombre de personnes, mais n'ont pas d'impact important sur le volume de travail dans la mesure ils concernent des personnes qui étaient déclarées pour un temps de travail faible.

Cheptel

Les effectifs relevés à l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2013 sont ceux présents au 1^{er} novembre 2013 ou, en cas de vide sanitaire partiel ou total, les effectifs présents la veille du vide sanitaire. Dans la mesure où les effectifs au RA 2010 étaient ceux relevés à une date donnée, ce changement de consigne peut conduire à surestimer certaines évolutions entre les deux dates.

Le poste 'Autres caprins' comprend les chevrettes pour la souche et les caprins autres que les chèvres. Le poste 'Autres ovins' comprend les agnelles pour la souche et les ovins autres que les brebis.

Le cheptel bovin : pour la première fois, les effectifs de bovins n'ont pas été collectés lors de l'enquête mais ont été renseignés, en fonction de la race des vaches, à partir de la base de données nationale d'identification (BDNI), grâce au numéro de cheptel (EDE) détenu par chaque éleveur.

Les effectifs comptabilisés sont ceux détenus au 1er novembre 2013. Dans le recensement de 2010, la part des vaches laitières dans chaque exploitation avait été recueillie auprès des éleveurs au moment du passage de l'enquêteur, et cette part avait été appliquée aux effectifs de vaches de l'exploitant indiqué dans la BDNI au 1er novembre 2010 pour déterminer le nombre de vaches laitières et de vaches nourrices pour chaque exploitation. Dans certaines races mixtes, utilisées aussi bien pour la production laitière que pour la production de viande, la ventilation par race de la BDNI peut différer de celle opérée par les exploitants lors du recensement de 2010. Une partie des évolutions observées sur les bovins [(ombre de vaches laitières et classement au sein des orientations technico-économiques bovines qui en résulte) est donc liée au changement opéré dans le mode de collecte.

Circuit court

Le circuit court s'entend comme la vente directe au consommateur et la vente avec un seul intermédiaire.

Les données de 2010 peuvent différer légèrement de ce qui a été publié au moment du recensement, car le chiffre comprenait alors les exploitations qui commercialisaient avec un seul intermédiaire par le biais d'une unité distincte de l'exploitation (ce qui comprenait de fait deux intermédiaires).

Diversification

Les activités de diversification concernent l'ensemble des activités lucratives autres que directement agricoles réalisées au sein de l'exploitation agricole. La production d'huile d'olive ou de vin est une activité agricole dès lors que 90 % au moins des olives ou des raisins sont produits par l'exploitation. Sinon, il s'agit d'une activité de diversification.

Ces données peuvent différer légèrement de ce qui a été publié au moment du recensement 2010, car la production d'huile d'olive était alors intégrée à la diversification sans seuil d'achat externe. Le vin n'était pas inclus dans les activités de diversification.

Niveau de formation

Le niveau de formation est le plus haut niveau de formation atteint. Le concept de formation relevé au recensement agricole 2010 était le niveau de diplôme obtenu.